

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2023

**Présents :** Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER, Amaury FARGES, Estelle HIDALGO, Yvan JAYET DIT LARAFFE, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO.

**Absent excusé :** Sébastien FANI (Pouvoir à Mélanie ZIZZO)

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

Avant la réunion du conseil, les membres du conseil présents ont reçu Madame GIUNTINI, du Bureau d'études Baron ingénierie, maître d'œuvre commun à la Commune et à Grand Lac pour l'enfouissement des réseaux de la Muraille. Le Maire rappelle que la commune a confié une petite mission complémentaire à Baron ingénierie pour faire des propositions d'aménagements qui pourraient être faits Rue de la Muraille à l'occasion des travaux d'enfouissement pour faire ralentir la vitesse des véhicules et rendre plus agréable et sécurisée la circulation piétonne. Les propositions présentées présentent un grand intérêt mais méritent une réflexion poussée pour voir si l'ensemble des aménagements proposés doivent être retenus et voir dans quelle mesure le coût estimé du projet peut être réduit.

Mélanie ZIZZO étant retenue pour raisons professionnelles, elle rejoindra le conseil en cours de réunion. Afin qu'elle puisse participer aux délibérations, le Maire propose d'inverser le cours habituel du conseil en faisant un tour de table avant l'examen des délibérations.

**Jacques PERRILLAT-BOITEUX** rappelle l'ensemble des travaux réalisés sur 2023 et l'enfouissement des réseaux prévus Rue de la Muraille. Il serait dommage de ne pas profiter de ces travaux pour mettre en place des mesures de sécurisation. Comme lorsque la Guinguette a été réalisée, il pourrait être utile, pour sécuriser les finances de la commune le temps de récupérer la TVA (en 2025 pour les travaux réalisés en 2023 et en 2026 pour les travaux réalisés en 2024) d'envisager un emprunt de court terme sur une enveloppe limitée.

**Yvan JAYET dit LARAFFE** évoque les travaux de la rue de la Muraille et propose que la réflexion soit menée sur le terrain pour bien déterminer quels aménagements doivent être retenus. Il demande où en sont les échanges avec Chanaz concernant la mutualisation de l'agent assermenté. Le Maire répond que la convention est en cours de signature mais que l'agent n'interviendra qu'en cas de besoin à la demande de la commune (probablement avec la saison estivale). Il a échangé avec le Maire en ce qui concerne octobre rose et précise qu'il aurait peut être été plus opportun de mettre les drapeaux roses à côté des drapeaux habituels disposés sur le fronton de la mairie plutôt que de les remplacer.

**Christine BERGER** indique qu'elle a été favorablement surprise par la décoration « Octobre rose ». Elle propose d'apporter son appui pour le travail prévu sur le toilettage de la liste électorale.

**Amaury FARGES** demande des précisions concernant la rencontre qui a eu lieu lundi 9/10 en mairie concernant le projet de carrière. Le Maire explique qu'une rencontre a en effet eu lieu entre lui-même et les adjointes et les représentants de l'association ACCLAME / FNE. Ceux-ci ont fait quelques remarques pertinentes et ont posé des questions auxquelles les éléments fournis par le porteur du projet dans son rapport ne répondent pas. Ils vont rédiger un petit rapport dans ce sens qui pourra être utile pour étayer l'opposition de la municipalité si besoin. Il est précisé que, depuis la délibération prise en juillet, le porteur du projet ne s'est pas manifesté.

**Thibault LEFEBVRE** précise qu'il a assisté à la réunion de la commission agriculture de Grand Lac. Il explique au Conseil que Grand Lac souhaite valoriser l'installation de maraichers sur le territoire et veut développer une politique pour trouver les terrains et les locaux nécessaires à ce type d'activités.

**Estelle HIDALGO** fait un retour sur la commission intercommunale déchets à laquelle elle a participé à Grand Lac. Cette commission a été l'occasion d'échanger sur plusieurs dispositifs n'intéressant pas directement la commune, mais il a été question d'une réflexion au niveau de Grand Lac sur un dispositif pour collecter en sac les déchets recyclables.

Elle interroge par ailleurs sur la possibilité qu'aurait la commune d'apporter une aide financière pour les voyages scolaires du collège Henry Dunant. Cela s'est fait par le passé, il est donc possible pour le collège de solliciter la commune qui examinera la demande pour voir quelle suite peut être donnée.

**Aurélia TRUNFIO** fait part des récents problèmes de transports scolaires et des échanges survenus avec Grand Lac à ce sujet. Il est rappelé que Grand Lac confie la gestion du service à Ondea qui lui-même fait appel à des sous-traitants. La commune sera particulièrement attentive à ce que le service soit correctement assuré et que les deux gros incidents survenus depuis le début de l'année en se reproduisent pas.

**Michèle LAMBERT** fait un retour des deux réunions de présentation d'Intramuros. Il s'agissait pour Sébastien FANI et elle-même de présenter l'application à tous les responsables d'associations et professionnels de la commune qui souhaiteraient l'utiliser pour faire connaître leur activité. Sur 25 structures invitées, seules deux personnes sont venues à la première réunion et aucune à la seconde.

Elle rappelle également l'inauguration prochaine du projet culturel du syndicat intercommunal : les micro-folies de Chautagne, avec une première journée d'animation ouverte au public Samedi 21 octobre à la Saltimbanque de Ruffieux. Ce dispositif sera déployé tout au long de l'année sur les communes du syndicat notamment à Vions.

Elle indique par ailleurs au conseil que plusieurs évènements sont prévus en Chautagne au cours de la semaine de la parentalité.

Enfin, elle informe le conseil que le Relais assistantes maternelles dont le local habituel est situé à Serrières se réunira à Vions tous les jeudis matins.

*Mélanie ZIZZO rejoint la séance à 20h15.*

### **1. Délibération : Demande d'aide région AURA pour travaux salle de classe**

Le Maire rappelle que le conseil avait discuté des aides financières pouvant être sollicitées auprès de la Région pour différents projets. Le Conseil a par la suite validé une demande de subvention pour les vitraux de l'Eglise, projet retenu par les services de la Région.

Pour les travaux de la salle de classe, les services de la région ont indiqué au cours de l'été au maire que ce projet pouvait également être accompagné financièrement par la Région. Cependant, il était trop tard pour inclure la partie « désamiantage » de l'opération de rénovation.

Un dossier a donc été déposé auprès des services de la région pour la partie réfection de la salle de classe proprement dite. Il est nécessaire d'approuver cette demande de subvention et d'autoriser le maire à transmettre à la région la délibération prise dans ce sens.

***Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :***

- ***DEMANDE le concours de la Région Auvergne Rhône Alpes concernant les travaux de rénovation de la salle de classe, pour oit un montant de dépense subventionnable de 8386.26 € HT.***
- ***CHARGE le Maire de compléter le dossier déposé au cours de l'été dans ce sens.***

### **2. Délibération : Transfert de la compétence IRVE au SDES**

Le SDES (Syndicat d'Energie de la Savoie) a délibéré pour permettre aux communes de lui transférer la compétence IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques), et lui confier ainsi la mise en place et l'organisation d'un service comprenant, la création, l'entretien et l'exploitation des bornes de recharge. Les modalités de ce transfert doivent être précisées par une convention à passer entre le SDES et les communes demandant le transfert de compétence.

Actuellement 93 communes sur les 273 que compte le département ont transféré cette compétence au SDES et un arrêté préfectoral a été pris dans ce sens.

***Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :***

- ***APPROUVE le transfert de la compétence IRVE au SDES,***
- ***AUTORISE M. le Maire à signer la convention,***
- ***CHARGE le Maire d'informer Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du SDES des présentes décisions.***

### **3. Délibération : Demande intégration au périmètre des communes concernées par la surtaxe de la taxe d'habitation**

Le maire explique qu'un décret a ouvert la possibilité pour les communes situées dans des zones

« en tension » de décider d'une surtaxe sur la taxe d'habitation dès 2024. Sur le territoire de Grand Lac, 23 communes ont été identifiées dans le décret, seules les communes de l'Albanais (Entrelacs, La Biolle et Saint Ours), Serrières en Chautagne et Vions ont été exclues du dispositif. Or, le fait de priver la commune de cette possibilité s'explique difficilement dès lors que toutes les communes du territoire ou presque sont concernées. D'autre part, il est rappelé que sont considérées comme résidences secondaires au sens fiscal les locations de type gites ou Airbnb. Dans un contexte où la commune a besoin d'accueillir des jeunes ménages en résidence principale pour maintenir les classes du RPI il peut être intéressant de ne pas se priver de l'un des rares leviers d'action pour promouvoir des investissements tournés davantage vers la construction ou la rénovation de logements à usage d'habitation principale. Un courrier a été adressé à la ministre déléguée à la ruralité afin d'obtenir des éléments d'explication sur les critères ayant conduit à ce choix et demander que la situation de Vions puisse être examinée et prise en compte pour une future modification du

périmètre des communes concernées. La députée Marina Ferrari, en copie du courrier, a également interpellé la Ministre dans le même sens.

Il est proposé de demander par délibération que la commune de Vions soit intégrée, au même titre que les communes voisines, dans le périmètre des communes pouvant appliquer une surtaxe de la taxe d'habitation. Il est précisé que cela n'augure pas, en cas de modification future du périmètre, de la décision du conseil d'appliquer une surtaxe, il s'agit d'assurer au conseil dans le futur la possibilité d'utiliser cet outil.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :***

- ***DEMANDE l'intégration de la Commune de Vions dans le périmètre des communes pouvant appliquer une surtaxe de la taxe d'habitation,***
- ***CHARGE le Maire d'en informer les services de l'Etat.***

#### **4. Délibération : Congrès des maires 2023**

Le Maire explique que le salon des Maires et des Collectivités locales se tiendra à Paris, Porte de Versailles, du 20 au 23 Novembre prochain. Chaque collectivité peut être représentée par deux élus.

Aurélia Trunfio et Michèle Lambert seraient disponibles pour participer à cet événement.

De nombreuses conférences, tables rondes et rencontres avec d'autres élus seront organisés et peuvent présenter un intérêt pour nos projets communaux. Par ailleurs, en ce qui concerne les frais liés à la participation au salon, la commune peut les prendre en charge de manière forfaitaire sur la base d'une délibération du conseil.

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :***

- ***De donner délégation au Maire pour missionner Aurélia Trunfio et Michèle Lambert pour représenter la commune de Vions,***
- ***De prévoir pour chacune d'entre elle, une prise en charge forfaitaire des frais de transport, d'hébergement et de restauration sur les bases suivants :***
  - ***110 € par jour et par élue pour l'hébergement***
  - ***17.50 € par repas et par élue pour la restauration.***
  - ***Remboursement du train A/ R Culoz – Paris sur présentation des justificatifs du transport.***

#### **5. Délibération : Institution prime exceptionnelle pouvoir d'achat**

Le Maire rappelle l'échange au dernier conseil sur le sujet. Depuis lors la transposition de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat a été actée, et il est confirmé que ce dispositif est facultatif pour les collectivités avec un montant maximum de 800 € bruts pour les équivalents temps plein. Il est donc proposé d'instituer cette prime afin de la verser aux trois agents communaux.

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :***

- ***DECIDE l'institution d'une prime exceptionnelle pouvoir d'achat, à verser aux trois agents communaux,***
- ***FIXE le montant de cette prime à 800 € bruts, à proratiser en fonction du temps de travail hebdomadaire et du temps de présence dans la collectivité au cours de l'année 2023,***
- ***CHARGE le Maire de procéder au versement de cette prime sur la paye du mois de novembre.***

#### **6. Questions diverses :**

- **Retour sur les commissions et réunions communales et intercommunales**

\* Bureau de Grand Lac : retour sur le sujet « frelons asiatiques ».

Grand Lac est en lien avec le GDSA (groupement de défense sanitaire des abeilles) depuis l'an dernier à ce sujet mais cela n'a pas permis de trouver un accord. La prise en charge revient donc soit au GDSA sur son budget, soit aux communes. A Vions le GDSA a été contacté pour deux nids : l'un sur la falaise au niveau de la Muraille, le second sur un espace boisée à proximité du Chemin dit de la Collomb au Mollard Dessus. Le premier a été pris en charge directement, la commune recevra une facture pour le traitement du second.

L'éventuelle multiplication du phénomène impose une réflexion en lien avec Grand Lac sur ce qu'il convient de faire au cas par cas.

\* Cotech Savieres : réunion des acteurs (CNR, DDT, communes riveraines du canal, Grand Lac, CEN) concernés par la gestion du canal.

Présence de Manuel Arragain et Sébastien Fani qui ont au préalable rencontré les représentants de la CNR. Une réunion de travail sera organisée en novembre concernant le schéma d'occupation du canal. La CNR se tient à disposition de la

commune pour le projet de halte nautique sur le Rhône mais il convient, pour la municipalité, de traiter d'autres questions au préalable.

- **Point sur les travaux**

\* Point sur le cimetière : la municipalité a confirmé la commande du claustra pour l'espace poubelles. L'abri sera mis en place avant la Toussaint. Les plantations seront finalisées en novembre.

\* Point sur la RD : démarrage des travaux le 23.10 comme prévu. Réunion de démarrage du chantier le Lundi 16.10 à 11h (à partir du 30.10, une réunion de chantier hebdomadaire sera organisée chaque lundi).

\* Eglise : problème d'infiltration constatée qui a fait apparaître de graves dégâts sur la toiture. Premier contact à prendre avec le service patrimoine du département pour envisager une action rapide et vérifier que la sécurité des usagers est assurée.

- **Permanences des élus du samedi matin**

Le Maire a adressé à chaque conseiller le tableau des permanences envisagées. Chaque conseiller peut faire part de ses observations pour faire évoluer les dates. Sébastien Fani ne pouvant être présent au conseil, il a rappelé par mail l'importance d'aller à la rencontre des habitants du village plutôt que d'organiser une permanence où ce sont les habitants qui doivent se rendre vers les élus.

Le Maire rappelle que les deux dispositifs qui consistent à proposer des solutions pour faciliter les échanges entre élus et habitants, ne sont pas incompatibles. Au-delà de ces permanences il est envisagé de créer des rencontres conviviales dans chaque secteur du village à partir du printemps.

**1ere permanence des élus en mairie = Samedi 4/11**

- **Numérisation et indexation des registres d'Etat-civil**

Le Maire informe le conseil qu'il a l'intention de lancer ce chantier administratif en 2024 pour tous les registres d'état-civil présents en mairie. Cette démarche prolonge plusieurs actions de sécurisation et de modernisation de l'outil informatique de la mairie (en 2023 installation d'un nouveau PC, signature d'un contrat pour le photocopieur et mise en place d'une sauvegarde externalisée).

- **Cérémonie du 11 novembre**

RDV à 11h au monument aux morts. Pour les conseillers, rdv en mairie à 10h pour la préparation.

- **Gouter intergénérationnel de fin d'année**

Il aura lieu le samedi 9/12 en fin d'après-midi. Il s'agit de proposer aux aînés du village un rassemblement convivial auquel seront également invités les enfants scolarisés. Des animations et des jeux seront prévus.

- **Cérémonie des vœux**

Elle aura lieu le Vendredi 12 Janvier en fin de journée à la salle des fêtes.

- **Acquisition foncière**

Le maire et les adjointes font part de leurs rencontres avec une famille propriétaires de plusieurs parcelles agricoles ou naturelles sur la commune pour des tailles assez modestes.

La Commune peut être intéressée par l'une de ces parcelles situées le long du chemin Bonetti sur un espace de promenade intéressant à valoriser.

Les autres parcelles pourraient intéresser des exploitants de bois ou l'agriculteur travaillant la parcelle, un échange entre tous va être programmé pour faire une proposition à cette famille en partageant entre les acquéreurs les frais de notaire.

- **Gestion eau potable** : mise en place d'une structure de mesure de la turbidité au Barboillon par Véolia. Cet outil a pour objectif de réagir très vite en cas de survenue d'un phénomène d'eau trouble et d'essayer d'en comprendre l'origine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

**Prochain conseil** : Mercredi 8 Novembre à 19h (réunion préalable à prévoir à 18h avec les représentants du SHR).

Le Maire

Manuel ARRAGAIN



La Secrétaire de séance

Michèle LAMBERT

